

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

Mai / Juin 2018



Congrès Des Âges et du Vieillissement

6 & 7 sept.
Paris

Le RENDEZ-VOUS des
PERSONNES ÂGÉES,
FAMILLES,
ELUS et
PROFESSIONNELS

“Changer de regard et agir au quotidien”



CITOYENNAGE
Le service des personnes âgées



congres-des-ages-vieillissement.fr

ÉDITO



Alors qu'Agnès Buzyn vient tout juste de présenter sa feuille de route grand âge et autonomie, ce numéro est l'occasion de revenir sur un semestre d'actualité comme le secteur n'en a jamais connu jusque-là.

En effet, le mouvement a permis d'imposer un large débat sur l'aide aux personnes âgées jusqu'à amener le président de la République lui-même à s'exprimer sur le sujet.

S'il reste encore beaucoup à faire pour réellement améliorer la situation en établissement comme à domicile, cette mobilisation sans précédent a démontré que les professionnels, familles, personnes âgées elles-mêmes, unis, ont une capacité d'action effective sur l'avenir du secteur et que leurs attentes sont largement soutenues par l'opinion publique.

L'État a annoncé prévoir consacrer le 2ème semestre à venir à une large concertation citoyenne.

Il convient donc maintenant de prolonger nos actions communes en diffusant et signant la carte pétition, ainsi qu'en partageant nos positions et réflexions lors de la première édition du congrès des âges et du vieillissement qui regroupera personnes âgées, familles, professionnels et élus.

Romain Gizolme
Directeur de l'AD-PA

SOMMAIRE

DOSSIER

- 3 - Poursuivre la mobilisation
- 4 - Les Français soutiennent le mouvement
- 5 - Retour sur le mouvement du Secteur de l'Aide aux Personnes Âgées (SAPA)

INFOS

- 9 - European Ageing Network
 - Salons Age 3
 - Citoyennage : le clip qui fait le buzz !
 - Voyage d'études : le modèle allemand

FOCUS

- 10 - RGPD : Désignation du délégué à la protection des données : ce qu'il faut savoir

ANNONCES

- 13 - Emplois - Formations

LIVRES

- 14 - Notre sélection

COLLOQUE AD-PA 2018

- 16 - Programme

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

- I - Nouveaux correspondants AD-PA
- II - Besoin - Désir - Attente

L'encart spécial est adressé uniquement aux adhérents AD-PA



DIRECTEURS au service des personnes âgées
3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 -
courriel : ad-pa@orange.fr
Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : S. RENAULT - Imprimeur : IMP. BELZ (LA ROCHE-SUR-YON) - ISSN : 2268-0926 -

POUR SUIVRE LA MOBILISATION

Suite aux mobilisations des 30 janvier et 15 mars derniers il est devenu impossible à l'État d'éluider l'urgence des problèmes existants sur le Secteur de l'Aide aux Personnes Âgées (SAPA). Pour autant, les premiers éléments de réponse, même si nous pouvons les considérer comme une avancée, ne sont pas totalement satisfaisants.

Les annonces de l'État ne règlent pas tous les problèmes de fond du secteur, même si elles constituent une réelle avancée.

Il s'agit maintenant d'obtenir la mise en œuvre de mesures plus ambitieuses à court, moyen et long termes assorties d'un financement pérenne et solidaire.



SIGNEZ, FAITES SIGNER LA CARTE PÉTITION SAPA et renvoyez à l'AD-PA

Carte pétition relative au secteur de l'aide aux personnes âgées
à l'attention du Président de la République.

Retraités, familles, proches aidants, professionnel-les
toutes et tous uni-es



Monsieur le Président de la République

Les personnes âgées, leurs familles, les proches aidants ainsi que l'ensemble de la population concernée par le dispositif d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées, **souffrent au quotidien** des carences de ce dispositif.

Les personnels **souffrent eux aussi au quotidien** des conséquences du manque de moyens.

Il y a urgence !

Je sollicite par la présente :

- l'application d'un-e salarié-e par résident-e, dont 60 soignant-es pour 100 lits (préconisé par le rapport de l'Assemblée Nationale),
- l'augmentation du temps passé auprès des personnes âgées à domicile,
- l'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations,
- le maintien de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés),
- un financement pérenne de l'aide à domicile,
- l'arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau de soins,
- la revalorisation des rémunérations et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre du Statut et des Conventions Collectives Nationales, assorti d'un plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de la prise en charge de personnes âgées.

Acceptez, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma considération.

Nom, prénom, adresse :

Mail :

Signature :

A Monsieur le
Président
de la
République



*Je confie cette carte pétition
aux bons soins de l'AD-PA à
ad-pa@orange.fr afin qu'elle
vous soit transmise.*

LES FRANÇAIS SOUTIENNENT LE MOUVEMENT

« Extraits du sondage OpinionWay, Les Echos et Radio Classique »



les Echos

Soutien fort au mouvement

Les Français sont conscients des difficultés et des tensions que rencontrent aujourd'hui le système de l'aide aux personnes âgées. Ils sont ainsi solidaires avec la mobilisation du personnel: **87% des personnes interrogées considèrent leurs mouvements de protestation comme justifiés** :

Les mouvements sont :	Vote au 1er tour 2017 - Présidentielle 2017				
	J.-L. Mélenchon	B. Hamon	E. Macron	F. Fillon	M. Le Pen
Sous-total justifiés	91%	95%	95%	92%	83%
Tout à fait justifiés	63%	78%	48%	51%	52%
Plutôt justifiés	28%	17%	47%	41%	31%
Sous-total Pas justifiés	6%	4%	4%	6%	17%
Plutôt pas justifiés	4%	3%	3%	5%	12%
Pas du tout justifiés	2%	1%	1%	1%	5%

Les Français souhaitent que l'État s'engage davantage

L'opinion publique juge que le financement de l'aide aux personnes âgées par la Sécurité Sociale est un sujet majeur (93%). La majorité des Français interrogés considèrent cette prise en charge par la solidarité nationale comme prioritaire (59%). Un peu plus d'un tiers des personnes interviewées adoptent une position moins tranchée (34%).

Les générations s'accordent sur l'importance du sujet : **quel que soit leur âge, les Français jugent ce sujet prioritaire.**

Alors que ce sujet est considéré comme prioritaire par les Français, **ils estiment que l'aide aux personnes âgées doit être universelle** : l'État doit ainsi aider toutes les personnes concernées (61%) et pas uniquement les personnes qui en ont le plus besoin (36%).

Quelque soit leur sexe, leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur vote, les Français se prononcent majoritairement pour une couverture universelle.

Les adhérents AD-PA retrouveront l'intégralité dans la lettre électronique du 7 mai

RETOUR SUR LE MOUVEMENT DU SECTEUR DE L'AIDE AUX PERSONNES ÂGES (SAPA)



15 mars : 2ÈME MOBILISATION DU SECTEUR

A Paris et dans toute la France, à Domicile comme en Établissement.

14 mars : PUBLICATION DU RAPPORT IBORRA - FIAT



Comme de nombreux autres rapports auparavant, le rapport de M. IBORRA et C. FIAT sur la situation de l'aide aux personnes âgées fait

état, une fois encore, d'une situation de « crise profonde ».

L'AD-PA a salué la qualité du travail réalisé par les Députées et notamment la proposition d'augmentation significative du nombre de professionnels, même si elle a regretté que la situation de l'aide à domicile n'y soit pas abordée alors qu'elle connaît une crise toute aussi profonde depuis plusieurs années.

(Les adhérents AD-PA retrouveront le rapport dans la lettre électronique du 14 mars)

15 - 23 mars : A. BUZYN REÇOIT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET L'INTER-SYNDICALE



L'AD-PA appelait à :

1- **Changer le vocabulaire** : préférer le terme autonomie à toute notion de « dépendance » qui renforce la vision âgiste et dévalorisante des personnes âgées fragilisées.

2- **Passer plus de temps auprès des personnes âgées à domicile et en établissement** (notamment à partir de l'analyse du rapport de Monique Iborra et de Caroline Fiat en intégrant la nécessité de professionnels « hors soin » au sens strict : psychologues professionnels des relations sociales...).

3- **Agréer l'accord dans la branche de l'aide à domicile** permettant une légère augmentation des salaires en attendant une réflexion globale sur la situation. Mettre en place un financement pérenne de l'aide à domicile comme promis par l'État depuis de trop nombreuses années.

4- **Soutenir et développer les coordinations** et mettre fin à la diminution du nombre de CLIC ou de réseaux gérontologiques.

5- **Diminuer les prix payés** par les personnes âgées et les familles et mettre en place une large prestation d'autonomie.

6- **Revoir entièrement le modèle** « EHPAD » totalement dépassé car basé uniquement sur

une logique sécuritaire qui ne tient pas compte de la volonté de liberté des personnes âgées, et donc quelque que soit le handicap des résidents et **transformer les établissements en vrais domiciles.**

12 avril : PREMIÈRES ANNONCES D'A. BUZYN



A. BUZYN confirmait le 12 avril, travailler à des solutions pour **neutraliser les effets négatifs de la réforme du financement** des maisons de retraite pour les deux années à venir.

La Ministre indiquait, par ailleurs, souhaiter utiliser ce temps pour mener une large réflexion sur un nouveau financement de l'aide aux personnes âgées, rappelant que plusieurs pistes existent d'ores et déjà.

13-15 avril : E. MACRON PREND POSITION



Le Président de la République annonce la nécessité d'engager une «transformation profonde» de l'accompagnement en établissement et assure qu'il sera «au rendez-vous».

Le 15 avril, il fait le constat que la France n'a « pas d'autre choix », et confirme la nécessité de construire un financement nouveau pris en charge par la « collectivité nationale », et d'investir dans un secteur économique d'avenir pour notre pays.

Pour la première fois depuis le début de son quinquennat E. MACRON s'exprime sur la situation de l'aide aux personnes âgées fragilisées.

E. MACRON prend ainsi l'engagement de «poser les bases» d'un «financement pérenne» de l'aide à l'autonomie pour une présentation fin 2018 - début 2019.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ASSOCIATIONS.

Avec des services spécifiquement adaptés aux besoins et attentes des associations gestionnaires, le Crédit Mutuel vous permet de consacrer **le maximum de votre énergie à votre mission.**

UNE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES ASSOCIATIONS DANS LEURS PROJETS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Contact pour toute information : CNCMOBNL@creditmutuel.fr





P. RICORDEAU rend le 18 avril son rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées.

Le rapport confirme l'analyse de l'AD-PA indi-

quant que nombre d'établissements (25%) voyaient leurs budgets baisser avec les dispositions de cette réforme.

Le rapport de P. RICORDEAU et les propositions qui y sont faites vont ainsi pour l'essentiel dans le bon sens, puisque au-delà de l'intérêt pour les structures et les personnes qu'elles accompagnaient, les 2 années de neutralisation ouvrent également la perspective d'un dialogue sur l'avenir du financement de l'aide aux personnes âgées tel que le Président de la République l'a annoncé antérieurement.

(Les adhérents AD-PA retrouveront le rapport dans la lettre électronique du 23 avril)

24 avril : LE CESE PRÉCONISE LA CRÉATION D'UN FINANCEMENT PÉRENNE ET SOLIDAIRE DE L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES



Ce travail porte sur l'ensemble du secteur, établissements et domiciles.

Ce nouveau rapport met en lumière la nécessité d'engager un large débat national sur le regard que porte la société sur le vieillissement, nos aînés fragilisés et les professionnels à leurs services.

Le Conseil Économique Social et Environnemental préconise en ce sens, la création d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie.

(Les adhérents AD-PA retrouveront le rapport dans la lettre électronique du 30 avril)

16 mai : AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE : UN CONSTAT COURAGEUX DESSERVI PAR UNE FORME INUTILEMENT PROVOCATRICE



Le CCNE met à son tour en évidence les retards français : manque de professionnels en établissement et à domicile, prix payés par les personnes âgées et les familles en établissement trop élevés, reconnaissance et rémunération insuffisantes des salariés de l'aide à domicile.

A travers la proposition d'un 5ème risque le CCNE soutient également la nécessité d'un

financement pour mieux aider les personnes âgées fragilisées.

Par ailleurs, le CCNE pointe l'âgisme, cette discrimination par l'âge qui gangrène notre société et assigne les personnes très âgées à une situation de citoyens de « seconde zone » indigne de notre pays.

Enfin, il invite à transformer le modèle «EHPAD», totalement dépassé car basé uniquement sur une logique sécuritaire qui ne tient pas suffisamment compte de la volonté de liberté des personnes âgées.

Pour autant, la forme du rapport, parlant de «ghettoïsation» et de «concentration», est inutilement provocatrice. Et en concentrant ces critiques sur les établissements, le Comité Consultatif néglige les efforts tout aussi importants à faire en matière d'aide à domicile et ne concourt

pas à l'amélioration de la situation de l'ensemble des personnes âgées dans notre pays.

(Les adhérents AD-PA retrouveront l'avis dans la lettre électronique du 22 mai)

30 mai : A. BUZYN : PRÉSENTE SA «FEUILLE DE ROUTE»



L'AD-PA rejoint les grandes ambitions du document : changer de regard sur les Personnes Âgées et le vieillissement, améliorer la qualité de vie de nos aînés, faire face à l'enjeu de l'aide à l'autonomie et engager un débat public et citoyen sur le financement et sur notre modèle de société.

il importe aussi de voir que les EHPAD peuvent devenir des habitats inclusifs.

L'AD-PA demande surtout des financements adéquats, même à court terme.

Tel n'est malheureusement pas le cas de ce plan. S'il constitue un réel pas en avant, il n'est clairement pas à la hauteur des attentes.

Mais l'AD-PA insiste sur l'importance pour l'État d'abandonner le vocabulaire dévalorisant imposé aux Personnes Âgées fragilisées: ainsi il est essentiel de parler d'accompagnement et non plus de prise en charge comme d'un fardeau, et de refuser le terme «perte d'autonomie» qui laisse penser que des citoyens ne pourraient plus être regardés comme des personnes humaines;

Parallèlement, l'AD-PA souligne la confirmation de la suspension de la convergence à la baisse mais note que l'accélération de la convergence à la hausse ne compense pas la suppression des emplois aidés.



31 mai



Concernant l'aide à domicile, Adessa domicile, l'AD-PA, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA publient un communiqué commun regrettant que la seule mesure immédiate ne concerne qu'un finance-

ment de 100 millions d'euros sur 2 ans ce qui ne compense même pas les 100 millions d'euros supprimés de façon permanente au secteur dans la loi de Finance 2018.

Les 5 organisations alertent sur l'urgence à mettre en oeuvre une politique ambitieuse afin d'éviter de mettre gravement en danger les services à domicile et les personnes accompagnées.

1^{er} juin



Sur la situation globale, l'intersyndicale fait part, dans une conférence de presse, des regrets d'une réponse insuffisante tout en soulignant que le mouvement a contraint l'État à se pencher sur l'aide aux personnes âgées fragilisées.



EUROPEAN
AGEING
NETWORK

Les associations européennes EDE et EAHSA, ont acté leur rapprochement pour créer l'EAN (European Ageing Network).

Jiri HORECKY, de République Tchèque, devient Président de EAN et Pascal CHAMPVERT Vice-Président.

COLLOQUE EAN
13-14 SEPT.
PRAGUE

former EDE | EAHSA



Retrouvez l'AD-PA
sur les salons Age 3 :

27 Septembre 2018 . Nantes
18 Octobre 2018 . Bordeaux
8 Novembre 2018 . Strasbourg
29 Novembre 2018 . Lille



Age³ & Handicap

CONGRÈS EXPO | 2018

DES STRUCTURES, SERVICES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT, DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Programme et inscription sur www.age-3.fr

C.INÉDIT - 289 RUE DU FAUBOURG DES POSTES - 59000 LILLE - TÉL. 03 28 98 99 50 - E-MAIL : contact@age-3.fr

CITOYENNAGE
La parole des personnes âgées

Le clip qui fait le buzz

Dans le cadre du projet Citoyennage, en partenariat avec l'AD-PA, la Résidence du Parc à Audincourt dans le Doubs dirigée par Maryline Bovée (Correspondante Régionale Bourgogne - Franche-Comté) et une association de service de soins à domicile sur le territoire de Belfort (association Colchique) ont souhaité d'une part valoriser les images des maisons de retraite et montrer qu'à tout âge on peut rester citoyen que l'on soit à domicile ou en maison de retraite: avoir des projets, avoir des idées et des opinions et surtout être un humain a part entière jusqu'au bout du dernier souffle de la vie.



Ils en ont parlé :



franceinfo

Retrouvez l'intégralité du clip sur <https://ad-pa.fr/medias>



VOYAGE D'ETUDE | DÜSSELDORF
25 au 28 juin 2018 Le modèle allemand

Pour mieux comprendre le modèle allemand de l'aide aux personnes âgées, DIALOG organise un voyage d'étude à Düsseldorf en partenariat avec AD-PA.

Inscrivez-vous sur ad-pa@orange.fr
et bénéficiez d'une réduction de 200 €*.

*Offre valable pour toute adhésion en cours



RGPD : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES : CE QU'IL FAUT SAVOIR



Benoît LOUVET

Avocat associé

Responsable du pôle Santé numérique - Houdart et Associés

Le délégué à la protection des données, déjà plus connu sous les initiales DPO (correspondant à Data Protection Officer), est sûrement le dispositif le plus emblématique du nouveau règlement général sur la protection des données¹ (RGPD).

Le DPO est effectivement un dispositif essentiel du RGPD² qui doit être mis en place dès le 25 mai 2018.

Dans quels cas les structures ont-elles l'obligation de désigner un DPO ? Quelle sera sa fonction précise ? Quelles seront ses missions ? Quel profil choisir ? Peut-on externaliser cette fonction ? Autant de questions auxquelles tenteront de répondre les lignes qui suivent.

Il faut avoir à l'esprit que si le RGPD constitue un renforcement important des règles déjà existantes de protection des données à caractère personnel, il opère surtout un fort changement de paradigme dans la manière dont ces règles seront appliquées. La protection des données autrefois soumise à un contrôle a priori au travers de formalités auprès de la CNIL se transforme en un contrôle a posteriori, plus généralement un régime de responsabilité (en anglais accountability) suivant lequel les organisations seront comptables de leur conformité. Il appartiendra dès demain aux établissements d'être en mesure de justifier de leur conformité de forme et de fond avec les règles et les principes de ce nouveau règlement. Le RGPD fait

« Il appartiendra dès demain aux établissements d'être en mesure de justifier de leur conformité de forme et de fond »

du DPO l'un des outils majeurs de ce nouveau dispositif de conformité.

Dans quels cas le DPO est-il obligatoire ?

La désignation d'un DPO est obligatoire dans trois cas et notamment dans les deux qui suivent:

Lorsque (...) le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public (...);

Si les activités de base du responsable du traitement ou du sous-traitant consistent en un traitement à grande échelle de catégories particulières de données (...).

Les établissements médico-sociaux publics comme privés sont ainsi clairement concernés, dans tous les cas par le critère du traitement à grande échelle de catégories particulières de données, en l'occurrence des données de santé enregistrées dans le dossier résident informatisé.

(1) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

(2) Articles 37 à 39

S'agissant de la notion de grande échelle, le RGPD prend l'exemple à son quatre-vingt-onzième considérant le traitement par un hôpital des données de patients dans le cadre du déroulement normal de ses activités. Par opposition, un traitement de données de même nature, mais par un médecin exerçant à titre individuel ne constituera pas un traitement à grande échelle.

La désignation d'un DPO est applicable à l'établissement agissant comme responsable du traitement, mais également comme sous-traitant. Rappelons que le responsable du traitement est défini par le RGPD³, comme la personne ou l'organisme qui détermine les finalités et les moyens du traitement. Le sous-traitant est défini quant à lui comme la personne ou l'organisme qui traite des données pour le compte du responsable du traitement. Rappelons enfin qu'un traitement de données à caractère personnel est une notion purement juridique s'articulant autour d'une finalité (un objectif), indépendamment de la technologie (logiciel, base de données, etc.) utilisée.

Quel est le rôle du DPO ?

Le DPO a par essence une fonction de contrôle et de conseil, mais pas de décision. L'établissement reste pleinement responsable de sa conformité. Le DPO ne sera donc pas personnellement responsable en cas de non-respect par l'établissement des exigences en matière de protection des données.

Il doit être indépendant. Il ne peut recevoir d'instruction de la part de la direction en ce qui concerne l'exercice des missions. Il ne peut être licencié ou sanctionné à raison de l'exercice de ses missions. Notons qu'il n'a pas pour autant la qualité de salarié protégé au sens des dispositions du code du travail.

Le DPO ne doit pas être en conflit d'intérêts. Il ne doit pas être en position de contrôler la régularité ou les risques d'un traitement dont il aura décidé des moyens et la finalité. Un DPO ne pourra par exemple contrôler un traitement dont il aura déterminé les moyens par le choix d'un logiciel et les finalités notamment par la validation du périmètre fonctionnel.

Le DPO ne pourra donc jamais être choisi parmi l'encadrement supérieur de l'établissement. Il ne pourra non plus occuper dans le même temps une fonction ou un rôle qui supposent la détermination des finalités et des moyens du traitement. S'il peut appartenir au plan organique à l'une des directions de l'établissement telle que la direction de la qualité ou la direction des systèmes d'information, le DPO devra avoir accès et faire rapport au niveau le plus élevé de la direction.

Le DPO devra en toute logique disposer des ressources nécessaires à l'exécution de ses missions : soutien de la direction, communication officielle en interne, accès aux autres services, temps suffisant, budget et formation continue.

(3) Article 4

**Adecco
Medical**

A vos côtés depuis **50ans!** pour faciliter
la gestion de vos ressources humaines

CDI, CDD, intérim, vacation, gestion Process complet de recrutement Assessment, Évaluation de candidats, Profil type, Pack média, Offre Digitale, Communication web, ...

Les solutions en ressources humaines, c'est notre spécialité !

Partenaire AD-PA et des professionnels de santé,
Adecco Medical vous accompagne pour (h/f) :

- Les infirmiers, Aides-soignants, AMP, ASH...
- Les Médecins
- Les métiers de la Rééducation
- Les Cadres et Dirigeants



adeccomedical.fr / @AdeccoMedical

0 800 007 006 Service & appel gratuits

24h/24
et
7jrs/7

50!
ans!

Quelles sont les missions obligatoires du DPO ?

Le RGPD prévoit un certain nombre de missions a minima et articulées autour des quatre champs suivants :

- Informer et conseiller l'établissement et les personnels sur leurs obligations en matière de protection des données;
- Contrôler le respect du droit en matière de protection des données, notamment sur la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation ainsi que les audits ;
- Conseiller l'établissement, à sa demande, sur l'analyse d'impact et vérifier son exécution ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle et faire office de point de contact pour cette dernière sur les questions relatives au traitement.

Précisons que la tenue du registre des activités de traitement prévu au RGPD relève de l'établissement et non du DPO. Rien n'empêche toutefois que l'établissement confie cette mission au DPO. Le registre restera pour autant sous la responsabilité de l'établissement.

Quel profil de compétence retenir ?

À notre avis, le DPO d'un établissement devra avoir, outre une bonne connaissance du monde médico-social et de l'accueil des personnes âgées, un socle de connaissances minimums dans les trois domaines suivants : droit de la protection des données, systèmes d'information et management de la qualité.

Il n'y aura pas de profil idéal. Le DPO juriste devra travailler en étroite liaison avec le responsable informatique, mais également le responsable de la qualité. Inversement, un DPO issu du monde informatique ou de la qualité devra être assisté par un praticien externe du droit des nouvelles technologies.

Plusieurs établissements pourront-ils désigner un seul et même DPO ?

Plusieurs établissements membres d'un même groupe, d'une même association, d'un même groupement public ou d'une même organisation professionnelle pourront désigner le même DPO à condition qu'il soit, suivant l'exigence du RGPD, facilement joignable à partir de chaque lieu d'établissement.

La solution n'est-elle pas d'externaliser son DPO ?

Le DPO peut être en effet un prestataire exerçant sa fonction sur la base d'un contrat de service. Cette convention devra toutefois désigner une personne physique comme responsable du client.

« Le DPO ne pourra donc jamais être choisi parmi l'encadrement supérieur de l'établissement. »

Là encore, nulle solution idéale. Chacune des deux solutions aura ses avantages et ses inconvénients qu'il conviendra de gérer. Le DPO interne et à temps partiel

s'agissant d'une structure petite ou moyenne risquera de manquer d'expertise et de souffrir d'isolement dans son établissement. Mieux vaudra dans ce cas prévoir une prestation d'assistance à DPO fournie par un conseil extérieur expert en la matière. Le DPO externe aura quant à lui pour risque sa distance organique et géographique par rapport à l'établissement et le décalage voire la perte d'information qui pourrait en résulter. L'établissement devra veiller dans ce cas à désigner un correspondant en interne afin que la prestation de DPO soit activement pilotée et que celui-ci soit impliqué dans tous les projets de l'établissement.

Quelles sont les formalités à accomplir pour désigner un DPO ?

Le DPO, qu'il soit interne ou externe devra être désigné auprès de la CNIL via un formulaire en ligne disponible sur son site internet.

B. LOUVET

EMPLOIS

RECHERCHES

■ STAGE (IDF)

Recherche un stage de 3 à 6 mois en management de structure sociale et médico-sociale dans le cadre d'un Master MOSS 2

Contact : djatemuriel@yahoo.fr

OFFRE

■ DIRECTION (IDF)

RECRUTE un(e) directeur(trice) pour une résidence autonomie située au nord de la Région Ile-de-France. Établissement d'une capacité d'accueil de 80 personnes, gérée par une association à but non lucratif loi 1901. Diplôme de niveau II requis avec expérience confirmée. Dans le respect des valeurs de l'association et des missions qui lui sont confiées, le directeur H/F sera garant de la réalisation du projet d'établissement et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels.

Contact : ad-pa@orange.fr

FORMATIONS

■ Université Paris Est-Créteil

La Licence «Coordination d'établissements et de services pour personnes âgées» et le Master «Direction d'établissements et de services pour personnes âgées» de l'université Paris Est-Créteil (en partenariat avec l'INFA Ile de France) diplôment des futurs responsables, directeurs, directeurs-adjoints de coordinations, services et établissements. Ces cursus sont fondés sur l'alternance (trois semaines en situation professionnelle, une semaine à l'université, respectivement sur 11 et 18 mois) à travers des plans de formation et contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. La formation se tient à votre disposition si vous souhaitez recruter un alternant ou faire profiter vos cadres de cette formation diplômante.

Contact : Marion Villez : marion.villez@u-pec.fr

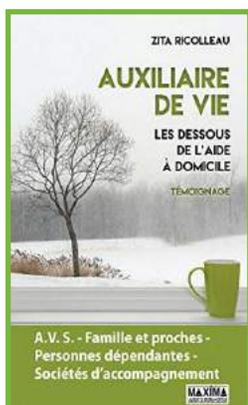
■ IPAG Executive

L'activité des établissements de santé exige, à tous niveaux, des compétences personnelles et des qualités managériales qui placent l'humain au cœur de tous les projets. L'IPAG Executive Education propose à travers ses formations courtes, innovantes et ciblées ou par le biais de son Diplôme de Management Général (Master 2 visé par l'état et éligible au CPF) d'atteindre cet objectif. Différenciantes, nos offres de formations sont délivrées conjointement par nos enseignants-chercheurs de réputation internationale et nos formateurs-experts issus du monde de l'entreprise. Ainsi, diversité et inclusion, gestion du stress, gestion du temps ou encore conduite du changement deviendront des atouts et non plus un frein au sein des établissements.

Contact et informations : <https://www.ipag.edu/formation-continue>

AUXILIAIRE DE VIE : LES DESSOUS DE L'AIDE À DOMICILE

ZITA RICOLLEAU



«Nombreuses sont les souffrances que j'ai vues, écoutées, ressenties, vécues lorsque j'étais chargée de coordination pour une société spécialisée dans l'accompagnement à domicile des personnes dépendantes. Trop de règles sont absurdes, trop de contraintes sont irréalistes et chacun en souffre : il faut changer et humaniser le système.» Zita Ricolleau

A l'heure où l'on crie partout «maintien à domicile» plutôt qu'à l'hôpital, maison médicalisée ou maison de retraite», ce témoignage est le premier qui donne la parole à ceux qui permettent au système de fonctionner au quotidien : les auxiliaires de vie.

Sous une fausse apparence de bienveillance, trop de situations sont invivables non seulement pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour ceux qui les accompagnent.

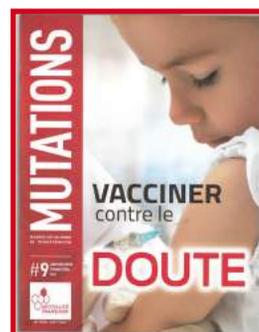
Parce qu'il pointe les difficultés auxquelles les uns et les autres sont confrontés, ce livre montre la face cachée de l'aide à domicile. Il permettra à chacun - A.V.S., personnes à mobilité réduite, famille et proches, personnel médical - de voir le système différemment, d'en mieux comprendre les failles et d'agir en conséquence.

ÉDITIONS MAXIMA - 150 pages - 14,80€

MUTATIONS N°9 JANVIER 2018 : VACCINER CONTRE LE DOUTE

ALAIN FISCHER, JOCELYN RAUDE, PATRICK ZYLBERMAN, JEAN-LOUIS KOECK, LISE BARNÉOUD, PHILIPPE SANSONETTI, ROMAIN GHERARDI

Dans l'éditorial de la revue, Thierry Beudet, président de la Mutualité Française, rappelle que « l'innovation que le vaccin représente en fait le dispositif immunologique qui a sauvé le plus de vies à l'échelle mondiale ». Malgré sa valeur, le vaccin cristallise aujourd'hui encore des tensions, en particulier en France. Le neuvième numéro de Mutations, « Vacciner contre le doute », présente les regards croisés d'acteurs de terrain (patients, professionnels de santé, chercheurs), illustre l'avis d'experts, présente les stratégies vaccinales de nos cousins européens et décrypte les interrogations autour de ce sujet clivant.



MUTUALITÉ FRANÇAISE - 35 pages - 10,00€

TÉLÉMÉDECINE EN EHPAD - LES CLÉS POUR SE LANCER

NATHALIE SALLES



Soigner en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) grâce à la télémédecine, est-ce possible ? Au-delà de l'aspect novateur, les soignants et les résidents y ont-ils intérêt ? Comment ont procédé ceux qui ont réussi ? Les résultats sont-ils à la hauteur ?

Nathalie Salles éclaire ces questions dans ce livre. Elle y raconte de façon précise comment deux établissements ont mis en place des téléconsultations pour leurs résidents. Elle explique les manques de la prise en charge actuelle en EHPAD et les raisons de se lancer, en détaillant les bénéfices pour les uns et les autres et sans cacher les difficultés potentielles. Puis, elle donne de façon didactique les éléments de connaissance et les clés pour réussir son projet.

Soignants et directeurs d'EHPAD, médecins généralistes et spécialistes, équipes hospitalières et décideurs trouveront dans cet ouvrage toutes les explications pour donner aux résidents d'EHPAD accès à des soins de qualité dans leur lieu de vie.

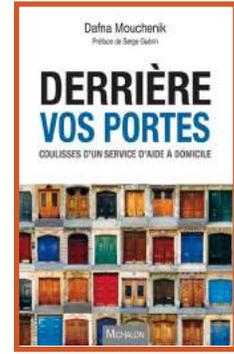
ÉDITIONS LE COUDRIER - 168 PAGES - 29,50€

■ DERRIÈRE VOS PORTES, COULISSES D'UN SERVICE D'AIDE À DOMICILE

DAFNA MOUCHENIK

« Notre travail a du sens. Il demande intelligence et sensibilité. Faire au mieux, au plus proche des situations, au plus proche des gens, avec pas grand-chose. » Avec un enthousiasme débordant, Dafna Mouchenik anime une équipe atypique de plus de 140 personnes qui contribue au soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Pros du système D, ensemble, ils sollicitent tous les acteurs des métiers de l'accompagnement et du soin : associations de réseau et d'action sociale, infirmières, services de soins, médecins, services publics dédiés, services de tutelle... Une armée médico-sociale déferlant aux domiciles des plus fragiles, afin de les aider à réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne.

Entre situations rocambolesques et personnages hauts en couleur, chaque rencontre est singulière et exige du « sur-mesure avec les moyens du prêt-à-porter ». À travers son propre vécu et le quotidien de toutes ses équipes, Dafna Mouchenik mêle – non sans humour – son regard de travailleur social à son expertise de chef d'entreprise sur un sujet plus que jamais d'actualité, appuyé de quelques conseils pratiques à l'usage de tous ceux confrontés à la perte d'autonomie de leurs proches. Un remède contre les cyniques, un élixir contre les relativistes !



ÉDITIONS MICHALON - 264 pages - 18,00€

■ L'ÂGE ET LA VIE : PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES... ET DES AUTRES

MICHEL BILLÉ, CHRISTIAN GALLOPIN ET JOSÉ POLARD



La tyrannie du Bienveillir : vieillir et rester jeune

La notion du « Bienveillir » désigne tout à la fois des pratiques de soin et des manières de conduire sa vie, notamment au plan de la santé. Elle est un label pour les produits cosmétiques et diététiques, pour des produits immobiliers, des spéculations boursières, ou encore pour des villes qui s'engagent en faveur de leurs aînés... Une interrogation accompagne ce mouvement : n'avons-nous le droit de vieillir qu'à la condition de rester jeune ?

ÉDITIONS ERES - 264 pages - 14,00€

La vieillesse : un autre regard pour une autre relation

Longtemps invariant incontournable de la condition humaine, le vieillissement, sous l'effet des avancées technologiques de la science et de la médecine couplées à une politique massive de marketing et de communication, se transforme en un processus qu'il s'agit de freiner, d'inverser, voire d'annuler.



ÉDITIONS ERES - 192 pages - 12,00€

MANAGEMENT

■ LE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

OLIVIER BACHELARD

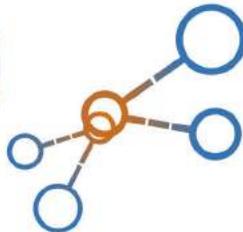


La recherche du bien-être au travail des agents publics ne se réduit pas au domaine de la prévention « Santé et sécurité au travail ». C'est aujourd'hui une composante de la performance globale, de l'efficacité et de la qualité du service. Promouvoir des relations bienveillantes au travail permettrait de faire face sur le terrain aux contraintes budgétaires et aux attentes du public.

Les organisations publiques ont ainsi pris conscience de la nécessité de s'interroger sur ce sujet par le biais d'un management approprié. Accompagner les agents, les aider à évoluer dans leurs pratiques, mieux gérer leurs émotions et développer des logiques coopératives transversales seraient autant de clés pour éviter que l'urgence et les problèmes du quotidien ne s'imposent au

détriment d'une logique plus solidaire.

ÉDITIONS PRESSES EHESP - 204 pages - 14,90€



Congrès Des Âges et du Vieillissement

Le RENDEZ-VOUS des PERSONNES ÂGÉES, FAMILLES, ÉLUS et PROFESSIONNELS

6 & 7 SEPT. 2018
ESPACE CHARENTON
PARIS 12^e

JEUDI 6 – Changer de regard

8h30 / 9h30 Accueil

9h30 / 11h00 PLENIÈRE 1 : RESPECT DES ÂGES ET PLACE DES AINÉS DANS LA SOCIÉTÉ

- 9h30 Allocution d'ouverture : **Carole RENUCCI**, Directrice de la Rédaction de Notre Temps (Modérateur)
- 9h45 La vision des instances internationales : **Anne-Sophie PARENT**, Directrice Plate-forme européenne AGE
- 10h10 Lutter contre l'Agisme au quotidien : **Pierre-Olivier LEFEBVRE**, Sociologue, DG du RFVAA



11h00 / 11h30 Pause

11h30 / 13h00 ATELIERS

Animateurs - Elus	Quand les rôles sociaux évoluent ...
Directeurs	Comment être acteur du changement ?
Domicile	Pouvoir de la Personne Âgée, pouvoir de l'accompagnant
Médecins	La préparation à l'entrée en établissement : une affaire pour l'équipe de soins primaires
Elus - Retraités	Les relations entre générations
Soignants	Pouvoir de la Personne Âgée, pouvoir du soignant

13h00 / 14h30 Pause

14h30 / 16h00 ATELIERS

Animateurs - Retraités - Elus	Les nouvelles attentes des Retraités - Personnes Âgées
Directeurs - Médecins - Soignants	La Liberté d'aller et venir en établissement
Domicile	La Liberté d'aller et venir à domicile

16h00 / 16h30 Pause

16h30 / 18h30 PLENIÈRE 2 : QUELLE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ?

- 16h30 Citoyennage, les aînés s'expriment : *Synthèse des travaux des colloques régionaux 2018*
- 17h30 GRAND TMOIN : **Marie-Anne MONTCHAMP**, Présidente CNSA



18h30 / 20h00 Cocktail

VENDREDI 7 – Changer de pratique au quotidien

8h30 / 09h00 Accueil

9h00 / 11h00 ATELIERS

Animateurs - Elus - Retraités	Favoriser la participation des Retraités - Personnes Âgées dans la cité
Directeurs - Soignants	Favoriser la participation des Retraités - Personnes Âgées en établissement
Domicile	Favoriser la participation des Retraités - Personnes Âgées à domicile
Médecins	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des soins requis : une occasion de communiquer entre médecin traitant et médecin coordonnateur Soins médicaux aux aînés : une pratique exigeante, de nouvelles lettres-clés
Retraités FNAR	Conférences des Présidents
Citoyennage	SEMINAIRE NATIONAL

11h00 / 11h30 Pause

11h30 / 13h00 PLENIÈRE 3 : ENJEUX ET PERSPECTIVES DU MOUVEMENT DE L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

- 11h30 **Mireille STIVALA**, Secrétaire Générale CGT-Santé et Action sociale
Anne-Sophie PELLETIER, Aide-Médico-Psychologique, Leader du mouvement de Fouchéran
Eve RESCANIERES, Secrétaire Générale CFDT Santé-Sociaux
Germaine TRENEL, Collectif « Vieux Debout »
Marie-Pascale MONGAUX-MASSE, AD-PA Normandie / Collectif « Vieux Debout »



13h00 / 14h30 Pause

14h30 / 16h00 PLENIÈRE 4 : VIEILLISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE

- 14h30 **Marie de HENNEZEL**, Psychologue clinicienne et écrivain
 GRAND TMOIN : **Michèle DELAUNAY**, Ancienne Ministre



16h00 / 16h30 Cocktail de clôture

Inscriptions : congres-des-ages-vieillissement.fr